

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

Numéro de permis

Date d'inspection

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

SUZANNE GODIN	2006018	3		Le 12 octobre 2023			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte de la Passerelle				(506) 863-4302			
Adresse							
432 rue Centrale Memramcook NB E4K 3S5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Paula Morin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règle	glement Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les colles documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé: b) les dossiers des enfants, lesquels rent (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins de personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à verchercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était ir de joindre le parent ou le tuteur,	ferment : eux nir le npossible	, ,			t. 2023		
Commentaires : 1 sur 12 dossiers d'enfants n'avait pas la 2e personne avec qui communiquer en cas d'urgence. Une discussion a eu lieu à ce sujet avec la responsable.							
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroi vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphor inspecteur.		25(e)		03 oc	t. 2023	12 oct. 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroi vue sur le lieu d'exploitation : g) une indication du fait qu'un enf est bénéficiaire de services est atteint d'une allergie constituant danger de mort et les détails de cette allergie.	ant qui y t un	25(g)			t. 2023		
Commentaires : Les renseignements concernant les allergies des enfants doivent être affichés dans un endroit bien en vue.  La mentore en assurance de la qualité a discuté avec la responsable de l'importance de cet article du règlement.							
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admissior enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règ	de l' lements.	47(1)			t. 2023		
Commentaires : 1 sur 12 dossiers d'enfants n'avait pas la preuve d'immunisation ou le formulaire d'exemption de santé publique. Une discussion a eu lieu à ce sujet avec la responsable.							

## Commentaires généraux

Nom de l'exploitant

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- -Ratio enfant et personne éducatrice
- -Le registre des présences quotidiennes des enfants
- La routine quotidienne

## Commentaires généraux

-L'aire de jeu intérieur est maintenue propre et sécuritaire. L'aire de jeu intérieur est assez spacieuse pour fournir de l'espace pour divers types de jeu. L'espace de jeu a changé depuis la dernière visite. Elle est disposée de manière à permettre aux enfants de choisir librement leurs activités.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a d'observé les enfants jouer des jeux libres à l'intérieur, le lavage des mains et la collation (boîte à diner).

original signé par Paula Morin	Le 12 octobre 2023	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Gaëtane Richard	Le 12 octobre 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	